



Entreprise fermee lundi pentecote et pas JOURNEE S

Par **LHOMME ARTOIS**, le **04/08/2016** à **13:44**

Bonjour

En arret accident de travail depuis le 04 avril jusqu'au 22 juillet 2016, mon employeur m'envoie un mail en me demandant comment je recupere le lundi 16 mai (lundi de pentecote (donc pour moi journée de solidarité) (il à fermée son entreprise ce jour) je lui répond suivant une de vos réponse que je n'ai pas à la récupérer suite arrêt accident de travail

Il me renvoie un mail lundi pour me dire "ahhh non je n'ai pas dit que le lundi 16 mai pentecôte etait le jour de la journée de solidarité, je dois justement la définir car les gars veulent récupérer avec un congès fractionnement et comme les congès fractionnement ne sont pas définis je n'ai rien définir !!!!!(à rien demandé au délégué du personnel et je pense que mes collègues pensent eux aussi que c'était la journée de solidarité).

comment réagir face à ses propos, puis je lui demandé d'avoir une date bien précise visée avec accord délégué du personnel et puis je dans ce cas récupérer les 7 heures avec 10 minutes de travail par jour car je n'ai pas envie de poser une cf ou un absence autorisée???

cordialement

Je ne sais plus comment réagir face à cet employeur.

je sais que j'ai déjà posé la question mais l'employeur ne veut rien savoir concernant cette journée???

Pourriez vous lire les propose de l'employeur que je cite dans le message SVP
CORDIALEMENT

Par **janus2fr**, le **04/08/2016** à **14:24**

Bonjour,

Vous avez déjà ouvert un sujet ici :

http://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/temps-travail/journee-solidarite-pendant-arrete-travail_88693_1.htm#.V6Mz2qKV_WA

Je ferme celui-ci...